

Nous soussignés déclarons avoir reçu de Monsieur
 le Chev.^{re} Chevenin Directeur de l'Académie
 Royale de France des Beaux Arts à Rome
 la Somme de Six mille deux quatre vingt cinq
francs & 19 Centimes, en remboursement des frais
 de Commission, Intérêts & perte de Change du
 Comptes de la surdite Académie Royale arrêtés
 à tout Décembre 1821 — Dont fait double
 quittance ne servant que pour une.

Rome 1. jan^{er} 1822 —

Antonini

Pour francs 6285.19